Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 039-283900017-20230703-B2023_30-DE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SITES A TITRE ONEREUX

ENTRE

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA, sis 846 ancienne route de Bletterans, BP 20, 39570 MONTMOROT,
représenté par Monsieur Clément PERNOT, Président de son Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des délibérations du Bureau du Conseil d'Administration n° ……. du …….,

Ci-après dénommé « SDIS 39 »

ET :

UNABIZ NETWORKS, société anonyme au capital de 5000 euros, ayant son siège social 425 rue Jean Rostand à Labège (31670), immatriculée au Registre du Commerce de Toulouse sous le n° B 912 302 122, représentée par Monsieur Henri Bong, Président,

Ci-après dénommée « UNABIZ NETWORKS »

Ci-après dénommés ensemble les « PARTIES »

Considérant :
- la convention signée le 17/04/2023 relative aux conditions de la mise à disposition par le SDIS de ses points hauts à la société UNABIZ NETWORKS ;
- que le site de LONS-LE-SAUNIER (ancienne caserne) n'est plus utilisé par le SDIS et qu'il ne peut donc plus bénéficier d'une mise à disposition au profit de la société UNABIZ NETWORKS ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : l'annexe 1 « liste des sites du SDIS 39 concernés » est ainsi modifiée :

La liste des sites du SDIS39 est indicative.

Le SDIS 39 informera UNABIZ NETWORKS de toute évolution relative à cette liste.

Sites mis à disposition : CIS ARBOIS, CIS CHAMPAGNOLE, CIS MOREZ, CIS THERVAY, CIS THOIRETTE, direction départementale à MONTMOROT

Article 2 : les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à le

Pour UNABIZ NZTWORKS Le Président,	Pour le SDIS 39 Le Président,
Henri BONG	Clément PERNOT